

EHPAD « Résidence Rivoli »

Tableau des mesures administratives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques.
Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	Existence d'un risque majeur	Absence de risque majeur
Ecart	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de prescription
Remarque	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de recommandation

Pour rappel : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.

Injonctions

Injonctions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
1	Faire du RAMA un document analytique servant notamment à la définition des axes d'amélioration de la filière « soins »	Ecart 7	1 an		<p>Injonction levée.</p> <p>Le RAMA 2022 fournit ébauche des pistes de travail pour l'année à venir. Il souligne également le départ du médecin coordonnateur rencontré lors de l'inspection, son hypothétique remplacement et donc la nécessaire appropriation par ce futur collaborateur des objectifs à venir.</p>
2	Organiser le planning du personnel en le renforçant de façon à assurer une présence permanente d'un agent au sein de l'UVP pendant la nuit	Ecart 8	Immédiat à réception du rapport		<p>Mesure maintenue en l'absence de preuve de l'affectation d'un agent</p>

3	Les documents médicaux nominatifs et notamment les ordonnances doivent être adressés via une messagerie sécurisée	Ecart 10	Immédiat à réception du rapport		Injonction maintenue. La messagerie de la pharmacie doit être sécurisée.
4	Rédiger et transmettre une procédure indiquant que la préparation des gouttes doit se faire extemporanément au plus près de la prise	Ecart 23	Immédiat à réception du rapport		Injonction levée.

Prescriptions

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
1	Mettre en place des réunions de pilotage de l'EHPAD « Résidence Rivoli » entre la directrice et le gestionnaire et les formaliser par écrit.	Remarque 2	3 mois		Mesure maintenue en l'absence de réponse
2	Mettre à jour l'intégralité des dossiers administratifs du personnel conformément aux attendus réglementaires.	Ecart 1	3 mois		Mesure levée
3	Transmettre le contrat, copie du diplôme, certificat de gériatrie ou tout autre justificatif, n° RPPS, bulletin n°3 du nouveau MEDEC.	Remarque 6	3 mois		Mesure maintenue
4	Elaborer une fiche de poste spécifique aux personnels non qualifiés inscrits dans un protocole dérogatoire VAE.	Ecart 2	Immédiat à réception du rapport		Mesure partiellement maintenue car la fiche de poste ne prévoit ni le tutorat par l'IDE, ni l'obligation de suivre une formation qualifiante
5	Transmettre un document daté et signé par la structure et le salarié attestant de sa sortie du dispositif VAE	Ecart 3	Immédiat à réception du rapport		Mesure levée

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
6	S'assurer de la maîtrise des consignes données afin que l'agent d'entretien participe réellement à la maîtrise du risque légionnelle au sein de l'établissement.	Ecart 4	2 mois	[REDACTED]	Levée. Poursuivre cependant la supervision des activités de l'agent avec si nécessaire l'implication du prestataire extérieur
7	Fiabiliser la procédure « Pesée » afin que les valeurs saisies reflètent la réalité de l'état physique des résidents.	Ecart 5	2 mois	[REDACTED]	Levée Poursuivre le travail d'analyse des dossiers des résidents par le médecin coordonnateur (PM partant) et par l'IDEC
8	Donner du sens à la réalisation des pesées des résidents, acte qui semble pourtant si simple : l'objectif n'est pas la réalisation mensuelle de la tâche mais l'obtention d'une donnée fiable pouvant conduire à une meilleure prise en charge du résident.	Ecart 6	1 mois	[REDACTED]	Levée

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
9	Assurer un suivi régulier des courbes de poids des résidents et encore plus particulièrement des résidents à régime alimentaire spécifique (IDEC et/ou MEDCO) afin d'informer le médecin traitant pour corriger au plus vite les dérives réelles et validées. PM, le document « Projet maladies neurodégénératives – 2018-2022 » mentionne page 43 : « Surveillance de la courbe de poids tous les mois (les équipes sont sensibilisées à signaler au plus vite les pertes de poids). » [Sous-lignage par nous]. Délai : un mois.	Ecart 6	1 mois		<p>Levée</p> <p>Poursuivre le travail d'analyse des dossiers des résidents par le médecin coordonnateur (PM, partant) et par l'IDEC</p>
10	Réaliser en équipe pluridisciplinaire une analyse des données saisies concernant les personnes justifiant d'une évaluation de la douleur afin de donner du sens à ce repérage et à sa retranscription.	Remarque 15	Immédiate à réception du rapport pour les résidents algiques		<p>Levée</p>
11	Dater et valider les procédures relatives au circuit du médicament et les diffuser. Compléter et réviser les procédures existantes si besoin et les transmettre.	Remarque 19	Immédiat à réception du rapport		<p>Levée</p>

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
12	Disposer de protocoles de soins signés par le médecin coordonnateur, facilement accessibles par le personnel soignant et s'assurer de leur prise en compte par le personnel soignant.	Remarque 20	Immédiat à réception du rapport	Levée
13	Rédiger et clarifier la procédure « Evènement indésirable », afin que chacun comprenne son rôle et sa responsabilité	Remarque 21	1 mois	Levée
14	Informier/former le personnel sur la procédure « Evènement indésirable » et mettre à disposition les outils de traçabilité (facilité d'accès et d'utilisation)	Remarque 21	2 mois	Levée

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
15	Actualiser la convention EHPAD/laboratoire d'analyse médicale compte tenu des modifications organisationnelles mises en œuvre dans l'EHPAD.	Ecart 9	Immédiat à réception du rapport		Maintenue Il n'a pas été transmis la convention actualisée
16	S'assurer en cas de changement de prescription médicamenteuse de la disponibilité au sein de l'EHPAD du nouveau traitement dans les 24 heures.	Remarque 23	1 mois		Maintien jusqu'à la mise en œuvre effective de la procédure ad 'hoc
17	S'assurer de la transmission de l'ordonnance originale à l'officine qui doit la conserver.	Remarque 23	Immédiat à réception du rapport		Levée. La procédure a été revue pour notamment la bonne conservation des ordonnances originales.

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
18	Actualiser la convention avec le nouveau titulaire et notamment pour ce qui est de l'article 3.	Remarque 24	Immédiat à réception du rapport		Maintenue. Il n'a pas été transmis la convention actualisée.
19	Le local pharmaceutique doit être constamment maintenu fermé à clef en l'absence d'une personne autorisée (Afin de faciliter la sécurisation et simplifier son accessibilité, ce local doit être doté d'un dispositif autonome de sécurisation tel qu'un digicode).	Ecart 11	Immédiat à réception du rapport		Levée
20	Etablir une procédure définissant une liste des produits et dispositifs pouvant être stockés au sein des infirmières ainsi que les modalités de gestion (inventaire, modalités réapprovisionnement).	Ecart 12	1 mois		Levée

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
21	Identifier au sein des infirmeries les zones de stockage afin notamment de préserver les conditionnements primaires des dispositifs médicaux.	Ecart 12	1 mois		Levée
22	S'assurer de la bonne mise en œuvre des procédures mises en place concernant la gestion des enceintes froides « médicales » et surtout de la bonne compréhension de celles-ci, notamment du fait du taux de rotation des agents au sein de l'établissement.	Remarque 27	1 mois		Levée

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
23	Rédiger une procédure relative à la traçabilité et la périodicité du contrôle des stocks de médicaments.	Ecart 13	1 mois		Levée
24	Etablir la liste de la dotation pour besoin urgent, datée et signée par le médecin coordonnateur/l'Idec et le pharmacien et l'afficher.	Ecart 13	1 mois		Levée

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
25	Mettre en place une traçabilité de l'utilisation et de la vérification de la dotation pour besoins urgents (vérification mensuelle)	Ecart 14	1 mois	[REDACTED]	Levée
26	Identifier clairement les traitements (nom du résident) y compris pour les stupéfiants même si cela ne concerne qu'un seul résident.	Ecart 15	Immédiat à réception du rapport	[REDACTED]	Maintenue Document signé par la pharmacie non transmis
27	Remplir avec rigueur le livret nominatif d'administration et de gestion du stock de produits stupéfiants.	Ecart 16	Immédiat à réception du rapport	[REDACTED]	Maintenue Document signé par la pharmacie non transmis
28	Transmettre à la mission d'inspection la prescription annuelle du spécialiste concernant le résident sous Rivotril	Ecart 17	Immédiat à réception du rapport	[REDACTED]	Levée
29	Transmettre cette prescription au pharmacien d'officine qui doit être destinataire de la prescription originale afin qu'il la conserve.	Ecart 17	Immédiat à réception du rapport	[REDACTED]	

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
30	Rédiger une procédure datée et signée concernant le chariot d'urgence définissant notamment la liste des produits et dispositifs médicaux à détenir, les modalités de vérification périodique du chariot, les modalités d'utilisation des produits, la traçabilité de l'utilisation des produits et du numéro de scellé.	Ecart 18	2 mois	Levée
31	Afficher la liste des produits et dispositifs du chariot d'urgence sur celui-ci ou à proximité.	Ecart 18	2 mois	Levée
32	Arrimer la bouteille d'oxygène stockée en vrac dans le local	Ecart 18	Immédiat à réception du rapport	Levée
33	Disposer sur les rouleaux de médicaments des informations relatives au numéro de lot et date de péremption des spécialités.	Ecart 19	2 mois	Maintenue Ces éléments doivent apparaître sur les rouleaux de médicaments

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
34	Rédiger une procédure sur les règles de l'aide à l'administration des médicaments à l'attention du personnel soignant.	Ecart 20	3 mois		Levée
35	Tracer en temps réel la distribution des médicaments sur du matériel ad' hoc en lien avec l'application de soins disponible dans l'établissement.	Ecart 21	3 mois		Levée

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
36	Etablir, mettre à disposition et former le personnel soignant sur une procédure relative à la prise des médicaments en cas de troubles de la déglutition avec la liste des médicaments à ne pas écraser ou de gélules à ne pas ouvrir.	Ecart 22	3 mois		Levée

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
37	<p>Poursuivre le travail engagé par le MEDCO et ses confrères libéraux intervenant dans l'établissement sur, d'une part, une rationalisation des produits prescrits (le RAMA 2021 mentionne l'existence d'une liste préférentielle de médicaments) ; et d'autre part, conduire avec eux une réflexion sur les consignes de prescription (pertinence de trois prises au mieux en 12 heures) en adaptant les prescriptions à la réalité de la vie du résident (tenir compte du projet de vie pour adapter le projet de soins) et en apportant notamment un regard plus particulier sur les produits à marge thérapeutique étroite.</p>	Ecart 22 et 24	6 mois		<p>Maintien notamment dans l'attente de la prise de fonction d'un nouveau médecin coordonnateur</p>

Recommandations

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
1	Mettre à jour le projet d'établissement	Remarque 1	3 mois	Mesure maintenue en l'absence de réponse
2	Veiller à ce que les personnels s'approprient la procédure de déclaration des EI/EIGS.	Remarque 3	3 mois	Levée

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
3	Mettre en œuvre le dispositif de recueil systématique des directives anticipées pour l'ensemble des personnes prises en charge.	Remarque 4	6 mois		<p>Maintenue</p> <p>Tracer dans le dossier le fait que cette question a été abordée (et pas forcément lors de l'admission, période souvent délicate).</p> <p>Mentionner les éventuels rappels et la décision prise de rédiger ou non ces directives.</p>
4	Transmettre la programmation des projets d'accompagnement personnalisés à réaliser.	Remarque 4	6 mois		Levée

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
5	Rédiger une procédure de recrutement, modifier la rédaction des contrats et vérifier systématiquement avant tout recrutement, la communication des pièces obligatoires	Remarque 5	1 mois		Mesure maintenue partiellement La procédure de recrutement existe mais ne mentionne pas la liste des pièces exigées à la constitution du dossier du salarié avant embauche d'une part. La modification de la rédaction du contrat de travail n'a pas été communiquée d'autre part.
6	Mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant le suivi des rendez-vous de chaque salarié avec la médecine du travail.	Remarque 7	1 mois		Mesure levée
7	Intégrer dans le plan de formation des formations spécifiques à la prise en charge de résidents en UVP et des formations relatives à la bientraitance et à la prévention des chutes. Veiller à ce que les salariés de l'établissement y participent.	Remarque 8	6 mois		Mesure maintenue partiellement puisque la formation aux troubles présentés par le public accueilli en UVP n'apparaît pas établie.

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
8	Utiliser les bons termes et les bons mots lors de la rédaction des PAP pour refléter au mieux la réalité de la situation afin d'apporter les meilleures réponses possibles et ne pas compliquer les évaluations ultérieures par une mention initiale erronée.	Remarque 11	A réception du rapport		Levée
9	Vérifier périodiquement que tous les fauteuils roulants disposent de leur étiquette mentionnant leur poids	Remarque 12	A réception du rapport		Levée
10	Vérifier la possibilité pour les cadres de corriger les valeurs aberrantes saisies dans [REDACTED] lors du contrôle de cohérence conduit a posteriori.	Ecart 6			Levée (cette recommandation ne demande pas de corriger toutes les valeurs aberrantes déjà saisies mais d'être en capacité de corriger, à compter de 2023, une valeur aberrante constatée par l'IDEC ou le Medco lors de l'analyse des dossiers)

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
11	Faire périodiquement valider par une diététicienne le volume servi notamment en texture mixée afin que les rations correspondent quantitativement et qualitativement aux besoins de ces résidents	Remarque 13			Levée
12	Analyser les chutes en réunion pluridisciplinaire pour parfaire la prise en charge des résidents.	Remarque 14			Levée. Veiller cependant à dater la fiche de mission Intégrer dans les RAMA à venir la synthèse du travail référent « Chute » de l'établissement

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
13	<p>Avec les annonces de délestage de courte durée, et la possible répétition de ceux-ci à des heures stratégiques pour le fonctionnement de l'établissement, étudier avec le prestataire la mise à disposition de repas facilement transportables dans les étages et ne nécessitant pas d'énergie électrique pour leurs mises en œuvre.</p>	Remarque 16	A réception du rapport		Levée
14	Enregistrer les causes de décès (support protégé) afin de pouvoir tirer une analyse de la situation.	Remarque 17	Immédiat à réception du rapport		Levée (implication du medco à venir)
15	Apporter un peu plus de chaleur à la tablée du PASA en mettant à disposition de l'équipe un jeu d'assiette colorées et variées. Si la mise en place d'une nappe peut poser des difficultés lors d'épisodes d'agitation, la mise à disposition de sets de table, variés et facilement lavables, pourrait également apporter une peu plus de stimulation.	Remarque 18	Immédiat à réception du rapport		Levée

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
16	Mentionner le poids et la fonction rénale sur les prescriptions avant envoi à l'officine	Remarque 22	Immédiat à réception du rapport		Levée
17	Impliquer plus activement le pharmacien d'officine dans l'analyse des procédures pharmaceutiques au sein de l'EHPAD.	Remarque 25	6 mois		Maintenue
18	Ajouter la photo du résident sur les casiers nominatifs pour éviter les erreurs d'identité	Remarque 26	Immédiat à réception du rapport		Levée
19	Utiliser pour le suivi des températures de ce type de réfrigérateur type "Top" un thermomètre enregistrant le mini et le maxi avec une sonde déportée pour pouvoir relever la température sans nécessité d'ouvrir la porte (ce matériel d'électroménager grand public peut avoir des défaillances et notamment descendre en froid négatif ce qui peut altérer la qualité des produits conservés).	Remarque 27	Immédiat à réception du rapport		Levée

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
20	<p>Ne pas stocker de médicament ou de vaccin dans la porte du réfrigérateur.</p> <p>S'assurer de la bonne circulation de l'air au sein du réfrigérateur. Et pour s'assurer d'un bon volant thermique, disposer, lorsque le réfrigérateur est peu rempli, des plaques eutectiques.</p>	Remarque 28	Immédiat à réception du rapport		Levée
21	Rédiger une procédure afin de définir une fréquence d'entretien et de dégivrage du réfrigérateur et mettre en place une traçabilité des opérations effectuées.	Remarque 29	Immédiat à réception du rapport		<p>Maintenue</p> <p>Préciser plus clairement quand les médicaments doivent être remis dans l'enceinte froide après dégivrage (atteinte d'une température conforme)</p> <p>Préciser que le dégivrage doit idéalement être fait en dehors des périodes de grande chaleur pour éviter les excursions thermiques des médicaments pendant les opérations de dégivrage</p>

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
22	Veiller à changer le scellé après chaque utilisation du chariot d'urgence et maintenir ce dernier fermé.	Ecart 18			Levée